

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Février 2017

L'an 2017 et le 27 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie du Lude sous la présidence de de NICOLAY Louis-Jean Maire

**Présents** : M. de NICOLAY Louis-Jean, Maire, Mmes : BOMPAS Maryvonne, BOUREL Corinne, CHANTOISEAU Françoise, GENNETAY Annick, HUTEREAU Laurence, LATOUCHE Béatrice, LEDRU Mylène, LEDRU Rose-Marie, MARCHAND Nathalie, POTTIER Sonia, THOMAZEAU Ghislène, MM : AMY Jean-Claude, CHANTEPIE Michel, CORVAISIER Patrick, DELANOUE Franck, FRIZON Roland, LE GALLET Jean, LEGRAND Philippe, LEMOINE Gérard, NERON Michel, POUTEAU Jean-Marie, RENOU Pascal, TRICOT Jean-Paul, YVERNAULT Jean-Louis

**Excusé(s)** : Excusé(s) : M. HOUSSEAU Jean Michel

**Absent(s) avant donné procuration** : Mme CORBEL Marie-Anne à M. LE GALLET Jean

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 25

**Date de la convocation** : 17/02/2017

**Date d'affichage** : 17/02/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 28/02/2017

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DELANOUE Franck

#### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

- Adhésion groupement commandes pour travaux d'entretien voirie communale programme 2017 à 2018 - projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes du canton du lude - 2017-008
- Réaménagement du prêt Crédit Agricole - 2017-009
- Convention avec les bénévoles de la bibliothèque - 2017-010
- Convention avec les bénévoles de la ludothèque - 2017-011
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : désignation de deux membres. - 2017-012
- Recrutement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour un an en remplacement d'un agent ayant demandé une disponibilité. - 2017-013

---

## Préambule

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2017.

---

## Délibérations

**Adhésion groupement commandes pour travaux d'entretien voirie communale programme 2017 à 2018 - projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes du canton du lude**  
réf : 2017-008

Comme chaque année, les communes engagent des travaux d'entretien pour assurer la pérennité du patrimoine communal routier.

Par souci de simplification des procédures, et conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes, composé des 23 communes du canton du Lude, permettant la coordination et le regroupement des prestations et travaux demandés par les personnes publiques concernées par la réalisation des opérations.

Les travaux comprennent : du rechargement, du reprofilage, des travaux d'enduits, des fossés et des trottoirs.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code rural,  
Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le projet de convention constituant le groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale programme 2017 à 2018,

- Approuve le projet de convention constituant le groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale,

- autorise le maire à signer la convention pour le groupement de commandes avec les maires des communes du canton du Lude,

- désigne la commune de Mansigné représentée par M. BOUSSARD François, Maire, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

- élit parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres Monsieur TRICOT Jean-Paul (titulaire) et Monsieur AMY Jean-Claude (suppléant) comme membres de la commission ad hoc du groupement,

- décide de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :  
Montant minimum HT : 100 000 € (soit un montant TTC de 120 000 €)  
Montant maximum HT (3 fois le minimum HT) : 300 000 € (soit un montant TTC de 360 000 €).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-115 lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2016 prise précédemment dans le cadre du programme 2017 à 2020.

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

---

### **Réaménagement du prêt Crédit Agricole réf : 2017-009**

Monsieur Le Maire informe que la mairie du Lude souhaite réaménager ses prêts contractés auprès du Crédit Agricole.

En effet, les taux actuels sont moins élevés que ceux signés.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal de réaménager le prêt ci-dessous aux conditions suivantes :

#### **-prêt n° 03820319801**

- ◆ Capital restant dû réaménagé : 79 356,67€
- ◆ Nouveau Taux Fixe : 3,99 % (au lieu de taux fixe 5,63%)
- ◆ Durée restante : 186 mois
- ◆ Périodicité : semestre
- ◆ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance réaménagée : 20/06/2017
- ◆ Frais de dossiers inclus : 590,74€

#### **-prêt n° 70000853354**

- ◆ Capital restant dû réaménagé : 233 790,37€
- ◆ Nouveau Taux Fixe : 3,26 % (au lieu de taux fixe 4,26%)
- ◆ Durée restante : 84 mois
- ◆ Périodicité : annuelle
- ◆ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance réaménagée : 20/06/2017
- ◆ Frais de dossiers inclus : 1 740,37€

**-prêt n° 70000855128**

- ◆ Capital restant dû réaménagé : 141 755,25€
- ◆ Nouveau Taux Fixe : 3,26 % (au lieu de taux fixe 4,26%)
- ◆ Durée restante : 84 mois
- ◆ Périodicité : annuelle
- ◆ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance réaménagée : 20/09/2017
- ◆ Frais de dossiers inclus : 1 055,25€

**-prêt n° 70000854830**

- ◆ Capital restant dû réaménagé : 141 050€
- ◆ Nouveau Taux Fixe : 3,26 % (au lieu de taux fixe 4,26%)
- ◆ Durée restante : 84 mois
- ◆ Périodicité : annuelle
- ◆ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance réaménagée : 20/08/2017
- ◆ Frais de dossiers inclus : 1 050€

**-prêt n° 70000853451**

- ◆ Capital restant dû réaménagé : 151 628,75€
- ◆ Nouveau Taux Fixe : 3,26 % (au lieu de taux fixe 4,26%)
- ◆ Durée restante : 84 mois
- ◆ Périodicité : annuelle
- ◆ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance réaménagée : 20/07/2017
- ◆ Frais de dossiers inclus : 1 128,75€

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur de Nicolay qualité : Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

*Monsieur Frizon demande des précisions sur les différents prêts (quels équipements financiaient-ils ?)*

*-Le prêt n° 03820319801 finance l'assainissement 2001-2002*

*-Le prêt n° 70000853354 finance l'aménagement parc des Etamines et voiries*

*-Le prêt n° 70000855128 finance le bassin de rétention de la Vallée du Saule ainsi que le parking (Pelletay) en zone industrielle des Tourelles.*

*-Le prêt n° 70000854830 finance le lotissement de la Vallée du Saule  
-Le prêt n° 70000853451 finance le parc d'activité des Etamines.*

*Monsieur Frizon demande le montant de l'économie.*

*Monsieur de Nicolay répond : 30 000 euros.*

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

---

**Convention avec les bénévoles de la bibliothèque  
réf : 2017-010**

Monsieur Le Maire indique que plusieurs bénévoles participent aux permanences, aux activités de la bibliothèque municipale.

Une convention entre la mairie et les bénévoles sera signée (voir annexe), celle-ci prévoit les obligations des deux parties.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention qui sera conclue avec chaque bénévole.

*Monsieur Corvaisier demande combien de personnes sont concernées ?  
Sur les 2 services, cela concernent 4 à 6 personnes.*

*Monsieur Corvaisier demande si le remboursement de frais concerne uniquement les frais de déplacement pour les formations.*

*Il est répondu que « oui ».*

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

---

**Convention avec les bénévoles de la ludothèque  
réf : 2017-011**

Monsieur Le Maire indique que plusieurs bénévoles participent aux permanences, aux activités de la ludothèque municipale.

Une convention entre la mairie et les bénévoles sera signée (voir annexe), celle-ci prévoit les obligations des deux parties.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention qui sera conclue avec chaque bénévole.

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

---

**Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : désignation de deux membres.  
réf : 2017-012**

Le rapporteur expose que l'article 34 de la loi de finances rectificatives pour 2010 dispose que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ont l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette nouvelle commission a vocation à se substituer aux commissions communales des impôts directs de chaque communes membres de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Les commissaires doivent :

- Etre Français ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- L'un des commissaires doit être domicilié hors du territoire de l'EPCI.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux :

- Elle participe en lieu et place de Commissions Communales des Impôts Directs (CCID), à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- Elle donne un avis en lieu et place de la CCID, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et des biens divers proposées par l'administration fiscale.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évaluées selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La commune du Lude doit désigner deux personnes susceptibles de siéger à la CIID. Au vu des conditions requises, il est proposé de désigner :

- Madame Anne-Marie LEHOUX.
- Monsieur François de RAMBUTEAU.

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

**Recrutement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour un an en remplacement d'un agent ayant demandé une disponibilité.  
réf : 2017-013**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent titulaire des services techniques a demandé une disponibilité d'un an pour convenances personnelles.

Afin de remplacer l'agent, une offre d'emploi a été transmise à Pôle Emploi pour étudier des candidatures éligibles au contrat Aidé.  
2 candidats ont été reçus.

Le besoin prioritaire pour le poste est une formation en maçonnerie.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de recruter un contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) à raison de 35 heures par semaine pour une durée d'un an (durée correspondante à la disponibilité de l'agent titulaire) au taux de 123 % du SMIC.  
L'aide accordée par l'Etat est basée sur 20 heures et une prise en charge à hauteur de 80 %

*Madame Pottier demande combien de fois l'agent peut renouveler sa disponibilité.  
Il est répondu 3 fois.*

*Madame Pottier demande si l'agent retrouvera son poste ?  
Il est répondu que oui.*

*Monsieur Corvaisier demande si la personne recrutée est ludoise ?  
Il est répondu que non. Nous n'avons pas eu de candidature de Ludois.*

**A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)**

---

**Questions diverses :**

- Communauté de Communes Sud Sarthe
  - Créée au 1<sup>er</sup> janvier.
  - 9 commissions dont 2 commissions sont gérées par des élus ludois (Mr de Nicolay et Mme Latouche).
  - Les autres conseillers communautaires ludois siègent dans différentes commissions.
  - La 1<sup>ère</sup> commission économie s'est réunie fin février, un état des lieux des zones d'activités et bâtiments industriels a été fait.

Un travail commun avec la mission économique va être fait pour réaliser une cartographie des différents bâtiments et terrains disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes.

- La Commission Petite enfance s'est également réunie. Les projets en cours concernent la création des 2 multi accueil (1 multi accueil sur Pontvallain et 1 sur Vaas).

En plus des multi accueil, les Relais Assistantes Maternelles (RAM) existent sur les 3 anciens territoires. L'idée est de retravailler sur le découpage du territoire afin que les parents et assistantes maternelles puissent bénéficier des mêmes services.

- La commission sociale et famille s'est également réunie dernièrement. Un travail sur la promotion de l'Espace Intercommunal des Services va être fait ainsi qu'un travail commun avec les services co-working, emploi et maison des services afin de bien identifier les missions de chacun.

- Le président est donc Monsieur Boussard, la fiscalité mise en place est la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

- Le budget va avoisiner 10 millions d'euros.

- La Communauté de Communes Sud Sarthe est dirigée par Madame Mathé Céline (ancienne DGS de la communauté de communes du Canton de Pontvallain). Madame Menard est directrice Générale Adjointe sur le pôle intercommunal du Lude (services Economie, numérique, tourisme, social et Famille et Petite enfance)

- Monsieur Delanoue demande des informations sur le départ potentiel de Cérans Foulletourte, Oizé et La Fontaine Saint Martin. Concernant Oizé et La Fontaine Saint Martin, la communauté de communes du pays Fléchois a accepté la venue de ces 2 communes.

Concernant Cérans Foulletourte, la Communauté de Communes Val de Sarthe n'a pas pour le moment accepté la demande.

- Monsieur Legrand demande à quoi sert le bâtiment communautaire compte tenu que désormais l'accueil n'est plus ouvert tous les jours.

Monsieur de Nicolay précise qu'une discussion va avoir lieu avec le président de la communauté de communes afin d'offrir des possibilités d'espaces pour notamment l'accueil de formations ou le développement du numérique.



- **Commune nouvelle avec Dissé Sous Le Lude**

- Une réunion commune a eu lieu à Dissé-sous-Le-Lude en présence du Cabinet Eco finances (intervenant Mr Halley des Fontaines Olivier).
- Le conseil municipal de Dissé a organisé une réunion uniquement avec les Disséens. Un avis favorable a été émis pour que le travail en commun puisse démarrer.
- Suite à cette information, Le Maire souhaite organiser une réunion le 24 mars à 20h à la Salle Girard.
- Il est proposé de mettre en place un groupe de travail avec les membres du conseil municipal du Lude et de Dissé-sous-Le-Lude afin d'écrire une charte de territoire.  
12 ou 14 membres feraient partie du groupe de travail.  
La charte serait proposée aux 2 conseils municipaux.  
Monsieur Frizon demande si le groupe de travail est constitué ce soir.  
Monsieur de Nicolay répond qu'il souhaite d'abord rencontrer le maire de Dissé-sous-Le-Lude.

### **Question de la minorité:**

1 / Tout d'abord certaines **questions posées lors du Conseil précédent** n'ont pas eu de réponses du fait de votre absence :

- question n° 5 : *« Mr Le Maire, nous avons participé à la réunion publique à Dissé Sous Le Lude concernant le futur mariage de ces deux communes. Le maire de Dissé, qui ne s'est pas exprimé pendant la réunion publique, va-t-il organiser une réunion auprès de ses administrés ? Vous-même avez-vous prévu une réunion publique au Lude, car il faut prendre également l'avis de la population Ludoise sur ce sujet ? Enfin, ne pensez-vous pas qu'une réunion des élus des 2 communes pourrait être nécessaire ? »*

*La réponse a été donnée dans les questions diverses*

- question n° 8 : *« Nous avons découvert dans les publications du Sénat que la République vous avait offert un voyage d'étude en Californie pour étudier les avancées notables de cet état en matière d'énergie durable ! Qu'avez-vous rapporté comme idée qui pourrait être exploitable sur notre territoire ? »*

Le sénat californien composé de 45 membres a fait l'objet d'une visite.

L'objectif était de faire un point sur la mise en place des énergies renouvelables puisque depuis 5 ans il n'a pas plu en Californie.

Aujourd'hui il dessale l'eau afin de pouvoir arroser leurs cultures. Ils sont en train de créer 14 barrages pour capter l'eau afin de créer des réserves d'eau.

En plus de cette visite, une visite chez Facebook a été faite. Des jeunes ingénieurs travaillent dans cette entreprise (américains, chinois, belges etc.), ils présentent leurs

différents projets devant un jury. Si le jury valide le projet, une équipe de 6 personnes est mise à disposition.

Le Sénateur a retenu de ce voyage :

- qu'il fallait travailler plus afin que les applications des recherches soient efficaces.
- que le traitement des déchets est très important et que les usagers doivent prendre conscience de l'importance du tri afin de réduire les coûts et développer de nouvelles techniques de traitement des ordures ménagères.

- question n° 9 : *« Le fonctionnement de la nouvelle COM-COM nous inquiète dans la perte de démocratie qu'elle amène : les maires ou 1<sup>er</sup> adjoints auront le monopole des décisions ! Nous avons d'ailleurs déjà pu remarquer les oppositions que cela entraîne lors de la réunion publique d'investiture. A ce propos, vous avez été vous-même surpris de la candidature de Mme Latouche, ce qui a visiblement agacé certains par la surreprésentation de notre commune au Comité de Pilotage ! »*

Monsieur Frizon informe que ce n'est pas une question mais une remarque. Cette surreprésentation n'aurait-elle pas des conséquences pour les décisions futures pour la ville du lude.

Monsieur de Nicolay rappelle juste que la Ville du lude est la plus grosse commune du territoire.

Monsieur Frizon demande si on a des précisions sur la télé relève de Véolia. Monsieur Néron précise qu'il a demandé des explications mais qu'il n'a pas à ce jour les réponses.

- 2 / Nous avons appris la future arrivée d'un dentiste à la maison de santé du Lude. Nous aimerions avoir des précisions sur cette arrivée, car cela serait une bonne nouvelle pour notre territoire.

En effet, un nouveau dentiste est arrivé depuis la semaine dernière.

Ce dentiste est arrivé grâce au conseil départemental. Madame Lecor – Conseillère départementale – a participé activement à son installation sur Le lude.

Il est installé à la maison pluridisciplinaire – c'est donc ouvert à toute la population.

Il faut améliorer la communication afin que la population comprenne bien que la maison pluridisciplinaire est ouverte à toute la population, ce n'est pas réservé uniquement aux patients de l'Épah ou de l'hôpital.

C'est donc à nous de communiquer sur ces différents praticiens présents à la maison pluridisciplinaire.

Monsieur Corvaisier précise que ce dentiste devait s'installer sur Mayet, mais le projet n'a pas abouti.

- 3 / Nous aimerions connaître les avancées sur le recrutement d'un(e) policier (ère) municipal ?

Monsieur Le Maire précise que l'offre d'emploi a été relancée suite au désistement d'un policier municipal qui venait d'Alsace.

Les entretiens ont eu lieu la semaine dernière, un candidat a été retenu.

Il reste à entreprendre une démarche auprès de son employeur actuel afin de réduire le délai d'arrivée.

Au plus tard, l'arrivée serait effective au 1<sup>er</sup> juillet.

- 4/ Concernant les travaux de l'école primaire G. BRASSENS. Nous avons pris connaissance qu'il y avait un souci avec la construction d'un mur de 50 mètres de long. En effet cette future construction ne serait pas prévue dans le budget de rénovation de l'école ?

Pouvez-vous nous donner des explications sur cette non budgétisation de travaux ?

Madame Latouche précise que lors du démarrage de l'étude une négociation a eu lieu avec un propriétaire de terrain à côté de l'école.

Un mur devra être construit afin de délimiter les terrains.

Aujourd'hui aucune décision n'est prise, plusieurs devis vont être demandés. Un comparatif va être fait entre des travaux en régie et l'achat des matériaux avec les devis des entreprises.

De plus, il semble que les classes qui ont été refaites vont être attribuées aux activités périscolaires dans le cadre de la COM-COM alors que les enfants de maternelle seraient obligés de rejoindre les anciennes classes quelque peu décrépies... Vous pourriez d'ailleurs organiser une visite qui permettrait aux élus de prendre en compte ce problème.

La classe de Moyenne section ainsi que le dortoir actuel devraient recevoir l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir et étude surveillée).

En concertation avec Madame Brazille, Directrice de l'école, la classe de moyenne section ainsi que le dortoir vont être installés dans l'autre aile du Bâtiment. (Voir CR commission scolaire).

Madame Latouche rappelle que quatre classes ont été repeintes (dépense : 7 000 euros), et deux seront en effet prises pour l'accueil périscolaire.

La réfection des menuiseries est prévue pour cette année. Si le programme de travaux est arrêté, la peinture des salles sera inscrite dans les propositions d'investissements pour 2017.

Il est rappelé que le regroupement des écoles coûte 1 million d'euros.

Madame Latouche précise qu'il faut prendre le temps et faire les choses dans l'ordre.

5 / Suite à la réunion accessibilité du mardi 15 février en mairie du Lude, nous souhaiterions que la commune du Lude vienne en aide financièrement et techniquement auprès des commerçants et artisans pour le montage des dossiers accessibilité.

Nous sommes tous d'accord pour redynamiser le centre-ville. La municipalité doit donc tout mettre en œuvre pour que nos commerces du centre-ville puissent continuer à vivre.

Monsieur de Nicolay précise que c'est une bonne question.

L'objet de cette réunion était de faire comprendre aux services de l'Etat que les travaux d'accessibilité ne sont pas si simples que cela à mettre en place surtout en milieu rural.

Les professionnels (artisans et commerçants) veulent des dossiers simples.

La mairie souhaite aider les personnes au maximum. Le maire rappelle que le Pays via le MACS a mis en place la possibilité d'obtenir des subventions pour aider les commerçants à se mettre aux normes.

Les dossiers doivent être rédigés de façon la plus optimiste possible afin de ne pas provoquer l'administration.

6/ Dans le compte-rendu de la commission « Camping » en page 3 pour le recrutement des saisonniers, nous sommes d'accord sur le fait de recruter des jeunes ludois, mais il serait bon de recruter également des personnes qui sont en situation de précarité, cela leur permettrait de « remettre le pied à l'étrier ».

Monsieur Legrand précise que dans le clin d'œil une annonce a été insérée.

Certaines candidatures sont du Lude.

Toutes les candidatures seront étudiées.

### **Questions diverses:**

Monsieur Corvaisier demande pourquoi les plots devant la mairie ont été enlevés ?

Monsieur de Nicolay n'a pas souhaité les conserver, car cela fermait trop la mairie.

Aucunes places de stationnement ne seront faites devant la mairie.

Monsieur Frizon précise que lorsque le projet a été présenté, il y avait encore du stationnement. Le Maire précise qu'en effet, c'était le projet, mais il souhaite que ce soit de l'arrêt minute. Une place de stationnement « pour les personnes à Mobilité Réduite » sera créée à proximité de la mairie.

Enfin, Monsieur Corvaisier, demande si la piscine sera ouverte le Dimanche en même temps que l'ouverture du Camping.

Il est répondu que non.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 28/02/2017  
Le Maire  
Louis-Jean DE NICOLAY

